

Résidence « LE VERGER » : Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA)

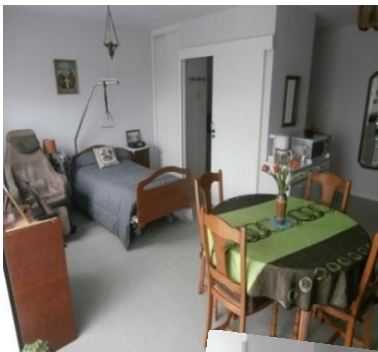
La MARPA Le Verger a été créée en 1992 grâce à un partenariat entre la Mutualité Sociale Agricole du Morbihan et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Merlevenez qui en est le propriétaire et le gestionnaire.



C'est une Petite Unité de Vie située en plein centre bourg, à proximité des commerces, des services médicaux, de la mairie, de la poste, etc. Cette situation géographique optimale permet ainsi aux résidents d'avoir un accès à toutes les commodités proposées sur la commune.

Public accueilli :

La Résidence peut accueillir jusqu'à 19 personnes âgées de 60 ans ou plus (sauf dérogation médicale), ayant un niveau de dépendance correspondant à la capacité de prise en charge de la structure.



Logements proposés aux résidents :

La Résidence de plain-pied est composée de **18 logements** répartis comme suit : 16 appartements dont 14 T1 Bis, 1 T2, 1 T1, et deux chambres meublées. Ils sont tous dotés d'un lavabo, d'un WC et d'une douche adaptés au handicap. Pour les résidents accueillis en appartement, les logements disposent en plus d'une porte-fenêtre donnant directement sur le jardin et d'une kitchenette équipée d'un réfrigérateur et de 2 plaques électriques. Ils sont conçus de manière à ce que chacun puisse recréer un véritable chez-soi avec son propre mobilier, y compris si l'on est en couple.

Espaces collectifs :

Les familles et les résidents ont à leur disposition des espaces de vie communs (hall d'entrée, salle à manger, salon avec cheminée, bibliothèque et télévision) propices au partage et à la convivialité et qui sont le véritable « cœur » de la résidence.



A la charge du résident :

- Entretien intérieur de l'appartement.
- Entretien du linge personnel : à déposer et à récupérer à la lingerie.

Le résident peut choisir de faire appel au service d'une aide à domicile pour ces différents services.

Des services adaptés :

La MARPA Le Verger propose des services assurant une prise en charge sécurisante et attentionnée :

- Un personnel disponible 24h/24 - 7j/7 pour assurer une sérénité au quotidien.
- Un médaillon d'appel d'urgence pour être assisté rapidement.
- Une coordination médicale pour aider si besoin à organiser les rendez-vous avec les professionnels de santé habituels (médecin traitant, spécialistes, infirmière libérale,...), et gérer la livraison des médicaments.
- Une animation plusieurs fois par semaine pour divertir, découvrir, partager et garder une bonne condition physique.
- Une aide administrative peut être proposée dans le cadre de la gestion du courrier.
- L'entretien du linge personnel marqué (lavage, séchage), pour permettre de se concentrer sur l'essentiel.
- Un service de Restauration : les repas sont élaborés par les agents de la MARPA et servis en salle à manger.

Libre choix des intervenants extérieurs :

L'établissement n'étant pas médicalisé, chaque résident est libre de conserver ou de choisir son médecin traitant, son infirmière, son kinésithérapeute ou tout autre personnel médical.

Pour tout renseignement complémentaire :

Vous pouvez contacter Mme RICHARD Valérie,

Responsable de la MARPA.

Téléphone : 02.97.65.77.97

Mail : marpamerlevenes@gmail.com

Liste des Documents Associés à cette page :

- Dossier Unique de Pré-Inscription
- Tarifs
- Livret d'Accueil
- Projet d'établissement
- Règlement de Fonctionnement